ART. 12 BIS N° **1045**

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1045

présenté par M. Denaja

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« de l'un ou plusieurs »

les mots:

« constituant un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.